

# REGLEMENT INTERIEUR 2011

## 1°)

Le prix de l'adhésion d'un joueur habitant Escaudoevres est fixé chaque année par le comité.

Le prix de l'adhésion d'un joueur n'habitant pas Escaudoevres est différent et également fixé par le comité.

Dans les deux cas, les adhérents peuvent participer à toutes les manifestations organisées par le club (qu'elles soient sportives ou festives en dehors des concours affiliés à la FFP-JP.

Pour un joueur adhérent et licencié habitant Escaudoevres le prix est différent d'un joueur adhérent et licencié n'habitant pas Escaudoevres, ces prix sont fixés également par le comité.

Un joueur licencié dans un autre club a le droit de prendre une adhésion à la seule condition qu'il soit habitant d'Escaudoevres ceci est mis en application dès 2011 .

Pour ces catégories l'avantage supplémentaire est qu'elles peuvent participer aux compétitions officielles .

## 2°)

Pour être membre du comité , la licence est obligatoire . Il a été donc décidé qu'elle serait prise en compte par le club .

## 3°)

Les personnes ne possédant que la carte de membre actif , ne sont pas couvertes par l'assurance de la FFP-JP seuls les licenciés y ont droit .

En cas d'accident il leur sera demandé de faire intervenir l'assurance responsabilité civile , le club se dégageant des responsabilités .

## 4°)

La première obligation pour l'ensemble des adhérents est d'ordre moral .

Cela consiste à participer à la vie de l'association et d'en soutenir les activités , c'est à dire Qu'à la demande d'un responsable de commission pour la mise en place d'une compétition ou d'une manifestation , il est souhaitable qu'il y ait une réponse positive , cela est également vrai pour la recherche de recette ( lots , encarts etc.... ) .

## 5°)

Tout joueur , dont le comportement est réprouvé par la morale , exemple : non respect par gestes ou vocabulaire vulgaire et inadmissible vis à vis de l'adversaire , des arbitres , des spectateurs , non respect des règlements , état d'ébriété , s'il devient perturbateur par ses contestations répétées , injures graves , voies de faits etc.... ce joueur s'expose à des sanctions décidées en commission de discipline telles que blâme , suspension temporaire , exclusion temporaire du club ou du comité , pouvant aller jusqu'à la radiation .

Les membres du comité sont tenus de montrer l'exemple .

6°)

Pour poser sa candidature de membre du comité , il faut prendre une licence , comme la loi l'exige et pour être élu il faut obtenir 2/3 des voix exprimées , le comité étant de 11 membres en cas de candidatures multiples ( plus que de postes vacants ) seront déclarées élus les personnes ayant obtenu les 2/3 des voix et le plus grand nombre de suffrages .

Les autres candidats ayant obtenu aussi plus des 2/3 des voix seront déclarés suppléants dans l'ordre des résultats .

Le suppléant remplace un membre du comité qui laisse sa place vacante .

7°)

Pour la viabilité du club , le bureau a pris la décision de limiter à 70 le nombres d'adhérents pour la saison 2011 .

8°)

Le club s'engage à faire un geste d'une valeur de 20 € à tout adhérent qui serait hospitalisé ou pour une naissance et un geste d'environ 40 € pour un mariage , le décès de lui-même de son épouse ou d'un enfant , pour le premier cas en informer le président .

9°)

Le responsable de concours fait fonction d'arbitre dans le cas où il n'y aurait pas de juge officiel .

Il a été décidé que la durée des parties sont illimitées , cela n'est valable que pour les concours internes ( dimanche matin en trois parties et dimanche après en quatre parties ) .

10°)

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du boulodrome couvert et d'introduire des boissons alcoolisées sans autorisation sous peine d'exclusion .

11°)

Tout joueur est tenu de respecter le règlement des divers concours établis par la commission sportive sous peine de sanction selon la gravité de l'événement .

12°)

Ce règlement a été approuvé à l'unanimité par le comité .

13°)

Chaque joueur est tenu de prendre connaissance de ce règlement afin de ne pas être dans l'ignorance .

Fait à Escaudoevres , le 14 Janvier 2011

Le Président et le Comité